



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE
E.2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E.21 : Préparation et organisation d'opérations techniques

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST AUTORISÉ

Documents remis au candidat :

SCHÉMA GÉNÉRAL	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	NOTATION
Question n° 1	Documents ressources n° 1, 2	25 points
Question n° 2	Document ressource n° 3	19 points
Question n° 3	Document réponse n° 1	16 points
TOTAL		60 points

**Les réponses aux questions ne se limitent pas à l'utilisation des documents ressources.
Elles mettent en œuvre les connaissances du candidat.**

Document à rendre :

- Document réponse n° 1

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1 / 13 à 13 / 13.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

**TOUS LES DOCUMENTS À RENDRE SERONT PLACÉS
DANS UNE COPIE D'EXAMEN.**

NATIONAL	SESSION 2014	SUJET
B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Coef. : 3	Code : 1406-MPB T 21
ÉP. : E2-E21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Page 1 / 13

Question 1

25 points

Contexte :

La réglementation en matière de nettoyage à sec est de plus en plus complexe. Monsieur Beaulieu, responsable du pressing VERONET, possédait une machine à sec utilisable jusqu'en 2014. Afin de bénéficier de l'aquabonus, il a choisi d'installer un pressing nettoyage à l'eau.

Vous disposez des ressources suivantes :

- Document ressource n° 1 - Extrait des conditions générales d'attribution de l'aide « aquabonus ».
- Document ressource n° 2 - Propositions de renouvellement du matériel.

	<u>Réponses sur :</u>
1.1 Citer l'organisme qui propose l'aquabonus.	Sur feuille de copie
1.2 Définir les raisons que met en avant cet organisme pour entraîner les pressings dans ce choix.	Sur feuille de copie
1.3 Proposer deux alternatives à l'utilisation du perchloréthylène en développant leurs caractéristiques.	Sur feuille de copie
1.4 Nommer l'alternative mise en avant par l'aide « aquabonus ».	Sur feuille de copie
1.5 Énumérer les avantages de cette nouvelle technologie pour les entreprises.	Sur feuille de copie
1.6 Expliquer les conditions à respecter pour bénéficier de cette aide Financière.	Sur feuille de copie
1.7 Calculer la somme restant à la charge de M Beaulieu, s'il souhaite investir dans la combinaison B en bénéficiant de l'aide.	Sur feuille de copie
1.8 Expliquer la différence de fonctionnement entre le nettoyage à sec et le nettoyage à l'eau.	Sur feuille de copie

Question 2

19 points

Contexte :

Le Pressing VERONET est situé en centre-ville, à quelques pas d'un grand centre commercial. Les horaires d'ouverture sont du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.

Actuellement Monsieur Beaulieu dispose d'une réceptionniste et de 2 repasseuses, qui font chacune 35 heures.

Le pressing traite environ 180 pièces jour, en service soigné.

Suite à la surcharge de travail au poste de finition, Monsieur Beaulieu a embauché une repasseuse en CDI de 20 heures.

Ne souhaitant pas acheter une table supplémentaire, il décide d'ouvrir le magasin de 8 heures à 19 heures en journée continue en intégrant une pause d'une heure attribuée pour le personnel à temps plein et 30 minutes pour le personnel à temps partiel. La fermeture hebdomadaire est le lundi.

Vous disposez des ressources suivantes :

- Document ressource n° 3 - Informations relatives à l'entreprise.

	<u>Réponses sur :</u>
2.1 Calculer la production horaire au poste de finition suite à cette nouvelle embauche.	Sur feuille de copie
2.2 Calculer le nombre théorique de pantalons, de vestes et de chemises devant être repassés chaque jour.	Sur feuille de copie
2.3 Établir un nouveau planning journalier en tenant compte des contraintes.	Sur feuille de copie
2.4 Commenter votre proposition de planning.	Sur feuille de copie

Question 3

16 points

Contexte :

Le nettoyage à l'eau entraîne un froissage plus important des articles. Après 3 mois de fonctionnement, Monsieur Beaulieu décide d'effectuer un contrôle qualité des vestes et des pantalons au poste de finition. Ces articles représentent en effet, une partie importante de sa production.

Il constate de nombreuses imperfections sur les articles repassés, qu'il a répertoriés par contrôle statistique. Il décide de les analyser en utilisant un outil de gestion de la qualité.

Vous disposez des ressources suivantes :

- Document réponse n° 1 : Extrait des conditions générales d'attribution de l'aide « aquabonus ».

	<u>Réponses sur :</u>
3.1 Monsieur Beaulieu constate régulièrement des cas de lustrage sur les pantalons foncés en polyester/laine. Présenter sous forme d'un tableau les caractéristiques de chaque fibre : origine, qualités et défauts.	Sur feuille de copie
3.2 Nommer l'outil de gestion utilisé.	Sur feuille de copie
3.3 Définir sa fonction.	Sur feuille de copie
3.4 Compléter le diagramme en nommant les 5 M.	document réponses n° 1
3.5 Compléter les causes possibles sur le diagramme.	document réponses n° 1
3.6 Proposer une solution qui peut être mise en place rapidement pour réduire le lustrage sur les pantalons.	Sur feuille de copie

DOCUMENTS RESSOURCES

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canadien

B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1406_MPB T 21	Session 2014	SUJET
ÉP. : E.2-E.21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Coef. : 3	Page 5 / 13

Document ressources n° 1

Extrait des conditions générales d'attribution de l'aide « aquabonus »



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE NATIONALE SIMPLIFIÉE PRESSINGS NOMMÉE « AQUABONUS »

(arrêté du 9 décembre 2010 relatif aux incitations financières)

**Subvention pour la substitution du perchloréthylène
par le nettoyage à l'eau dans les activités de nettoyage à sec.**

1. Programme de prévention

Programme de prévention, relatif à la mise en œuvre de l'article L.422-5 du code de la sécurité sociale (arrêté du 9 décembre 2010 relatif aux incitations financières) en vue d'encourager une substitution rapide du perchloréthylène dans les activités de nettoyage à sec.

L'objectif du programme est de réduire les risques liés à l'utilisation du perchloréthylène dans cette activité en privilégiant la solution du nettoyage à l'eau ou « aquanettoyage ».

Ce programme d'aide est établi pour la période du 14 janvier 2013 au 10 décembre 2014.

2. Equipements concernés

Cette aide financière est destinée à l'achat d'un combiné « Lavage-Séchage-Finition » comprenant les équipements suivants :

- Le matériel de **nettoyage à l'eau** :
 - assurant les fonctions de nettoyage et de séchage
 - utilisant des produits spécifiques ne contenant aucune substance CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques). Ces produits doivent être obligatoirement accompagnés de leurs fiches de données sécurité
 - complété par un équipement de transfert de linge humide (chariot à fond mobile)

Et

- **Un équipement pour faciliter la remise en forme et le repassage** permettant de prévenir l'apparition des troubles musculo squelettiques (TMS) associés aux tâches de finition (mannequin, topper).

3. Financement

L'entreprise pourra bénéficier d'une **subvention s'élevant à 40 % de l'investissement hors taxes (HT) plafonné à 12 500 € par combiné**, et ce :

- dans la limite de 25 000 € par entreprise, soit 2 combinés
- dans les limites de la dotation nationale annuelle réservée à cette offre.

B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1406_MPB T 21	Session 2014	SUJET
ÉP. : E.2-E.21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Coef. : 3	Page 6 / 13

Si elle :

- répond aux **critères administratifs (cf. section 5)**,
- s'équipe d'1 ou 2 combinés complets
- met en œuvre la mesure de prévention obligatoire (cf. section 7),
- présente dans les délais requis, à la Carsat, la Cramif, la CGSS dénommée la caisse dans la suite du texte, toutes les **pièces justificatives nécessaires (cf. section 10)**, notamment factures acquittées, attestations...

NB : En cas de demandes excédant la dotation annuelle, une règle privilégiant les demandes de réservations selon l'ordre chronologique d'arrivée sera appliquée

4. Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 50 salariés dont le n° SIRET de l'établissement concerné répond à l'activité et aux numéros de risque de Sécurité Sociale suivants :

- **71.4 AA Location de linge et de vêtements professionnels associée à l'activité de blanchisserie**
- **93.0 AA Blanchisserie et teinturerie de gros**
- **93.0 BA Blanchisserie et teinturerie de détail y compris laverie automatique**

et qui anticipent les évolutions de la réglementation par le remplacement de leur équipement utilisant le perchloréthylène.

Les investissements sans remplacement de machine de nettoyage au perchloréthylène ne peuvent être aidés.

5. Critères administratifs

- l'effectif global de l'entreprise selon le n° SIRE N (défini en section 4), est compris **entre 1 et 49 salariés**,
- l'entreprise est à jour de ses cotisations au titre de ses établissements implantés dans la circonscription de la caisse mentionnée,
- le Document Unique de l'établissement est à jour et à disposition de la caisse si celle-ci demande à le consulter,
- les équipements achetés doivent être neufs, conformes aux normes en vigueur, porter un marquage CE et être propriété intégrale de l'entreprise
- les institutions représentatives du personnel sont informées de cette démarche,
- l'établissement adhère à un service de Santé au Travail.

B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1406_MPB T 21	Session 2014	SUJET
ÉP. : E.2-E.21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Coef. : 3	Page 7 / 13

6. Critères d'exclusion

Sont exclus du présent dispositif d'aide financière nationale simplifiée :

➤ les entreprises :

- ayant déjà bénéficié de 2 autres aides financières simplifiées de la part de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels,
- bénéficiant d'un contrat de prévention, ou ayant bénéficié d'un contrat de prévention dont la transformation en subvention date de moins de 2 ans,
- sous injonction quelle que soit la nature du risque à la date de versement de l'aide financière,
- sous majoration de leur taux de cotisation dès initiation de l'investissement par l'entreprise jusqu'à la date de versement de l'aide financière,

➤ les équipements financés par crédit-bail, leasing, location de longue durée

7. Mesure de prévention obligatoire

Pour bénéficier de cette aide financière, un salarié ou le chef de l'établissement où sera installé l'équipement doit obligatoirement :

Suivre une formation à l'aquarétoyage et à la prévention des risques.

Cette formation, d'une durée de 2 jours, est finançable sous conditions par OPCALIA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Elle devra être dispensée en situation de travail et être conforme au programme joint en annexe.

NB : Si l'entreprise investit dans 2 combinés, cette formation concernera 2 personnes.

8. Offre limitée et durée de validité

Une dotation financière nationale annuelle est réservée à cette offre lancée le 14 janvier 2013, date de mise en vigueur.

La date limite de validité de cette offre est fixée au 10 décembre 2014.

9. Réserve de l'aide

L'entreprise volontaire doit impérativement réserver l'aide.

Pour cela, elle envoie par lettre recommandée à la caisse dont elle dépend son « dossier de réservation » dûment rempli et accompagné de :

- 1) l'attestation sur l'honneur,
- 2) du ou des devis détaillé(s) des équipements pouvant être subventionnés.

A réception du dossier complet de réservation, la caisse répond dans un délai maximum d'un mois. Ce courrier est adressé en recommandé, avec une référence identifiant cette réservation.

B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1406_MPB T 21	Session 2014	SUJET
ÉP. : E.2-E.21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Coef. : 3	Page 8 / 13

A réception du courrier d'accord, l'entreprise dispose de **deux mois** pour envoyer par lettre recommandée une copie du bon de commande détaillé et conforme au devis pour que sa réservation soit considérée comme définitive. La référence de réservation doit être mentionnée dans ce courrier.

Si l'entreprise n'envoie pas le bon de commande dans les deux mois, elle recevra une réponse défavorable de la Caisse au motif de non-présentation du bon de commande.

L'entreprise peut aussi opter pour une réservation directement à partir de sa commande. Dans ce cas, l'entreprise envoie la copie du bon de commande détaillé (ce dernier étant postérieur au 14 janvier 2013) avec le dossier de réservation dûment rempli et l'attestation sur l'honneur.

En cas de réponse défavorable, l'entreprise recevra une réponse motivée de la part de la Caisse.

Toute demande de réservation est à envoyer avant le 30 juin 2014.

10. Conditions de versement de l'aide financière

Le versement de l'aide s'effectue en une seule fois après réception et vérification par la Caisse des pièces justificatives suivantes :

- **Le duplicata ou une copie certifiée conforme de la ou des factures acquittées**
La date de toute facture faisant partie des pièces justificatives, doit être comprise dans la période de validité de l'offre.
- **L'attestation de formation dispensée par l'organisme de formation**
- **Une copie de l'attestation d'enlèvement du matériel de nettoyage à sec au perchloréthylène**
- **Une attestation URSSAF de moins de trois mois indiquant que l'entreprise est à jour de ses cotisations au titre de ses établissements implantés dans la circonscription de la caisse mentionnée**
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB) original au nom de l'entreprise**

En outre, la caisse se réserve le droit de vérifier les équipements subventionnés dans l'établissement.

L'envoi des documents nécessaires au versement de l'aide est à faire par courrier recommandé avant le 10 Décembre 2014.

11. Clause de résiliation

Si l'entreprise n'a pas envoyé ses justificatifs avant le **10 Décembre 2014**, elle ne peut plus prétendre au versement de cette aide et ce, même si sa réservation avait été acceptée.

12. Responsabilité

La Caisse s'engage à aider financièrement l'entreprise dans les conditions stipulées ci-dessus, sans qu'il puisse toutefois en résulter une quelconque mise en cause de sa responsabilité, l'entreprise assumant seule les conséquences de toute nature de ses investissements et ses actions en matière de prévention.

B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1406_MPB T 21	Session 2014	SUJET
ÉP. : E.2-E.21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Coef. : 3	Page 9 / 13

Document ressources n° 2

Propositions de renouvellement du matériel

COMBINAISONS POSSIBLES POUR INSTALLATION NETTOYAGE A L'EAU		
Combinaison A	Combinaison B	Combinaison C
Machine à laver	Machine à laver	Machine à laver
Séchoir rotatif	Séchoir rotatif	Armoire de séchage et de finition
Séchoir sur cintre ou à plat	Séchoir sur cintre ou à plat	
Table à repasser	Cabine de finition Table à repasser	Mannequin /topper Table à repasser

COÛT INDICATIF DU MATÉRIEL	
ÉQUIPEMENT (INSTALLATION COMPRISE)	Prix HT
Machine à laver 12 kg (en nettoyage à l'eau) : 18 kW.	12 000 €
Kit pompes de dosage pilotées (produits nettoyage à l'eau).	1 500 €
Armoire de séchage : 3 kW.	2 500 €
Séchoir rotatif pour aqua nettoyage (tambour 480 litres :18 kW).	7 000 €
Cabine de finition vaporisante (capacités 10 pièces) : 22 kW.	9 500 €
Mannequin pour vestes & manteaux : 2 kW.	10 000 €
Mannequin pour pantalon (Topper) : 1,5 kW.	8 500 €
Chaudière vapeur pour mannequins et vaporisation cabine : 20 kW.	4 500 €
Table à repasser : 6 kW.	6 500 €

Document ressources n° 3

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

MATÉRIEL DE PRODUCTION	
Cabine de pré traitements.	1
Table de finition à froid.	2
Lave-linge 17 kg.	1
Séchoir rotatif industriel classique 23 kg.	1
Emballeuse murale.	1
Emballeuse de comptoir.	1

RESSOURCES HUMAINES	
Gérant : Monsieur BEAULIEU - 35 heures 1 semaine l'ouverture du magasin/1 semaine la fermeture.	polyvalent
Réceptionniste : Mme BEAULIEU - 35 heures 1 semaine l'ouverture du magasin/1 semaine la fermeture.	polyvalente
Repasseuse 1 : à 35 heures.	polyvalente
Repasseuse 2 : à 35 heures.	poste de finition
Repasseuse 3 : à 20 heures.	poste de finition

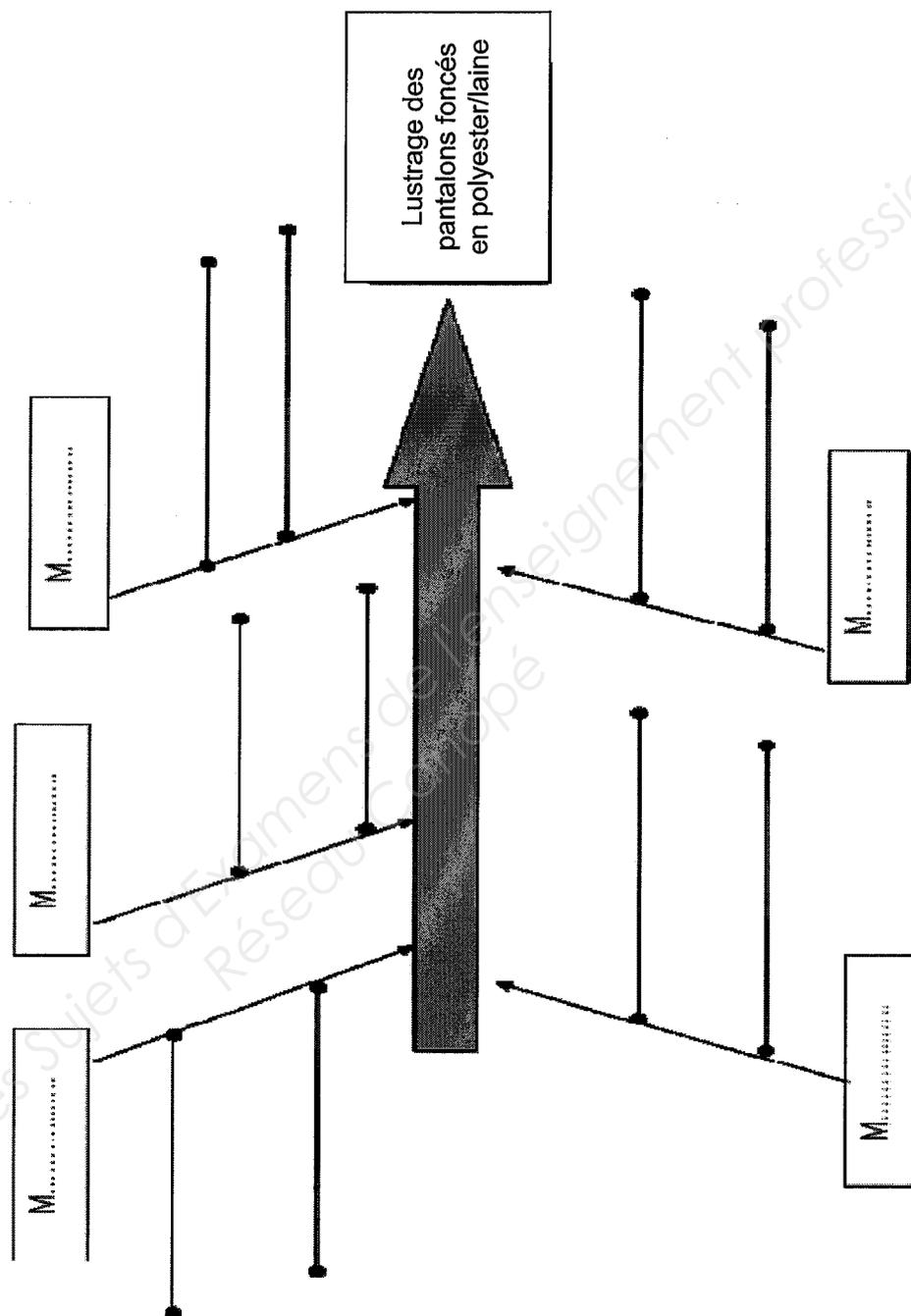
INDICATEURS DE PRODUCTION AU POSTE DE FINITION
180 pièces par jour.
50 % de pantalons - 30 % de vestes - 20 % de chemises.

DOCUMENTS RÉPONSES

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement professionnel
Réseau Canopé

B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1406_MPB T 21	Session 2014	SUJET
ÉP. : E.2-E.21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Coef. : 3	Page 12 / 13

DOCUMENT RÉPONSES N° 1



B.C.P. METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1406_MPB T 21	Session 2014	SUJET
ÉP. : E.2-E.21 - Préparation et organisation d'opérations techniques	Durée : 3 h 00	Coef. : 3	Page 13 / 13